



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SCI 78% LAMELLES

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SCI 78% LAMELLES
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119974104-40-0002
Numéro CAS : 61789-32-0

Date d'édition/ Date de révision : 2026-02-23
Date de la précédente édition : 2026-02-23
Version : 5.01
Type de produit : Solide.
Nom chimique : Sodium Cocoyl Isethionate
Synonyme : Sodium Cocoyl Isethionate
Identité chimique : Non disponible.
Nom INCI : SODIUM COCOYL ISETHIONATE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Applications industrielles: Fabrication de produits pour soins personnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Les centres régionaux principaux sont listés ici dans la Section 1.

D'autres numéros de téléphone locaux pour une assistance dans une langue particulière en Asie du Pacifique sont listés dans la section 16.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence	Endroit
Europe (tous pays, toutes langues)	: +44 (0) 1235 239 670	Londres, R.-U.
Middle East, Africa (Arabic, French, English , Portuguese, Farsi)	: +44 (0) 1235 239 671	Londres, R.-U.
Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: 400 120 6011	Beijing, Chine
Amérique du Sud (tous pays à l'exception du Brésil et du Mexique)	: +1 215 207 0061	Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays	Numéro d'appel d'urgence
Etats-Unis	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300

Voir section 16.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance : + 33 (0)1 45 42 59 59

Uniquement dans le but d'informer le personnel médical en cas d'intoxication aiguë



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

SCI 78% LAMELLES

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mentions de danger	: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Non applicable.
Conseils de prudence	
Généralités	: Non applicable.
Prévention	: P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage : Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures . P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	: P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	: acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.
2.3 Autres dangers	
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non. La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Ne pas respirer les poussières.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : UVCB

Nom du produit/composant	Identifiants	%	<u>Classification</u> Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	REACH #: 01-2119974104-40 CE: 263-052-5 CAS: 61789-32-0	99 - 100	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[*]

Additional CAS # used in National Inventories

acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	-
---	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[*] Substance

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Notre (pré)-enregistrement REACH ne couvre pas les mentions suivantes :

1. la fabrication de ces produits par notre entreprise en dehors de l'Union Européenne à moins qu'ils ne soient couverts par les dispositions d'un représentant exclusif;

2. l'importation de ces produits en Europe par d'autres entreprises. La réimportation par d'autres entreprises n'est pas couverte par notre (pré)-enregistrement

Les clients et autres tiers parties important et/ou réimportant nos produits en Europe auront besoin soit :

- de leur propre (pré)-enregistrement pour les substances contenues dans le produit importé, ou les constituants monomères (importés au-delà d'une tonne par an et >2% en poids) dans le cas des polymères importés, ou

- dans le cas de l'importation uniquement, faire appel aux dispositions d'un représentant exclusif, si nécessaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Rincez la bouche avec de l'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal
PEUT FORMER UN MÉLANGE AIR-POUSSIÈRES EXPLOSIF.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations** : PEUT FORMER UN MÉLANGE AIR-POUSSIÈRES EXPLOSIF.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Remarques : Éviter la formation de poussières. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.
Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	DNEL	Long terme Voie cutanée	28.75 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	18.5 mg/m³	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	17.3 mg/kg bw/jour	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	10.7 mg/kg bw/jour	Population générale [Humain via l'environnement]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	62.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	10.7 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	17.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	18.5 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	28.75 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	62.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc naturel (latex)

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre à particules jetable (FFP3)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	: Solide. [Flocons.]
Couleur	: Blanc cassé. à Blanc.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Se décompose.204.422°C
Point d'éclair	: Vase clos: >93.322°C (>200°F) [Tagliabue.]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non disponible.
Vitesse de combustion	: Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: 2e-006 kPa (1e-005 mm Hg) (à 20°C)
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: <1
Masse volumique	: <1 g/cm³
Solubilité(s)	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau chaude. Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: 204.4222°C (400°F)
Viscosité	: Non disponible.
Propriétés explosives	: PEUT FORMER UN MÉLANGE AIR-POUSSIÈRES EXPLOSIF.
Propriétés comburantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. PEUT FORMER UN MÉLANGE AIR-POUSSIÈRES EXPLOSIF.
10.4 Conditions à éviter	: Éviter la formation de poussières.

SCI 78% LAMELLES

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Type de résultat	Dosage
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 401 Toxicité orale aiguë	Rat	DL50 Voie orale	>2000 mg/kg bw

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau - Érythème/ Escarre	1 -
	OECD 404 Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Peau - Œdème	1 -
	OECD 405 Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Yeux - Irritant	- -

Sensibilisation

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 406 Sensibilisation de la peau	cobaye	Non sensibilisant	-

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	-	Rat	Subchronique NOAEL Voie orale	200 mg/kg
	OECD 407 Toxicité orale à dose répétée - pendant 28 jours sur les rongeurs	Rat	Sub-aiguë NOAEL Voie orale	≥1000 mg/kg

Mutagenicité

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Toxicité pour la reproduction

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 421 Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	-	Voie orale: >1000 mg/kg NOAEL

Tératogénicité

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat	Dosage
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	OECD 414 Etude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	-	1000 mg/kg NOEL

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	EU 201 Algues, essai d'inhibition de la croissance	Algues	72 heures	Aiguë CE50 ≥9.6 mg/l Eau douce
	EU 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 ≥9.6 mg/l Eau douce
	EU 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 31.6 mg/l Eau douce
	EU 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Daphnie	48 heures	Aiguë NOEC 4.4 mg/l Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	301E Biodégradabilité facile - Essai de "screening" modifié de l'OCDE	94.1 % - Facilement - 28 jours
	EU 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	78 % - Facilement - 28 jours
	301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	77.8 % - Facilement - 28 jours

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acides gras de coco, esters de sulfo-2 éthyle, sels de sodium	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition
sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non.

vPvB : Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	-	-	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO				

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise
sur le marché et à
l'utilisation de certaines
substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles : Référencé

(prévention et réduction
intégrées de la pollution) -
Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction
intégrées de la pollution) -
Eau

Réglementations nationales

Surveillance médicale : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du
renforcée travail: non concerné

Liste des substances : Non inscrit
chimiques du tableau I de la
Convention sur les armes
chimiques

Liste des substances : Non inscrit
chimiques du tableau II de
la Convention sur les armes
chimiques

Liste des substances : Non inscrit
chimiques du tableau III de
la Convention sur les armes
chimiques

Listes internationales

Inventaire des : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques
d'Australie (AICS)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques
existantes en Chine
(IECSC)

Inventaire des : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques
existantes en Chine
(IECIC)

EU Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de
ce matériau.

Inventaire du Japon : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Korea Statut REACH : Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de
ce matériau.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taiwan Statut REACH	: Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.
Turkey Statut REACH	: Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.
UK Statut REACH	: Veuillez contacter votre fournisseur pour plus d'informations sur le statut REACH de ce matériau.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification		Justification	
Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412		Jugement expert Jugement expert	
Texte intégral des mentions H abrégées	: H319 H412	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	: Aquatic Chronic 3 Eye Irrit. 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2	
Date d'impression	: 2022-02-23		
Date d'édition/ Date de révision	: 2022-02-23		
Date de la précédente édition	: 2022-02-23		
Version	: 4.08		

RUBRIQUE 16: Autres informations**Numéros d'appels en cas d'urgence pour une assistance en langues locales de la région d'Asie du Pacifique**

Information relative au pays	Langues supported	N° de téléphone:	Endroit
Australie	Anglais	+61 2 8014 4558	Australie
Bangladesh	Bengali, Anglais	+65 3158 1200	Singapour
Chine	Mandarin, Anglais	400 120 6011	Pékin Chine
Inde	Hindi, Anglais	+65 3158 1198	Singapour
Inde (numéro local gratuit)	Hindi, Anglais	000800 100 7479	Inde
Indonésie (numéro local gratuit)	Bahasa Indonésien, Anglais	00780 3011 0293	Indonésie
Japon	Japonais, Anglais	+81 3 4578 9341	Japon
Corée	Coréenne, Anglais	+65 3158 1285	Singapour
Malaisie	Bahasa Malaysian, Anglais	+60 3 6207 4347	Malaisie
Nouvelle Zélande	Anglais	+64 9929 1483	Nouvelle Zélande
Pakistan	Ourdoue, Anglais	+65 3158 1329	Singapour
Philippines	Tagalog, Anglais	+63 2 8231 2149	Singapour
Sri Lanka	Cinghalais, Anglais	+65 3158 1195	Singapour
Thaïlande (numéro local gratuit)	Thaï, Anglais	001800 1 2066 6751	Thaïlande
Viêt-Nam	Vietnamien, Anglais	+65 3158 1255	Singapour

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.